

## Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 29 mars 2026

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 10h30 Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 17 Procuration : Madame Nolwenn STEPHAN, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU, Monsieur Michel GUILLOU, procuration à Madame Hélène CROQ VOURCH Nombre de votants : 19 Secrétaire de séance : Madame Clémence KERREVANT
--

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur Lauriou, Maire sortant, fait l'appel puis propose à Marie Agez, doyenne de l'assemblée, de prendre la présidence de la séance pour l'élection du Maire. Madame Agez prend la parole : « Le temps de la campagne électorale et des élections est passé. Désormais, place au travail pour la municipalité élue par les Pontécruiciennes et les Pontécruiciens. Les conseillers municipaux serviront l'intérêt général pour le bien de la commune et des administrés. »

### ÉLECTION DU MAIRE

Madame Agez indique que le quorum est atteint, le vote peut donc être organisé. Les assesseures sont Carine Guillo et Gwénaëlle Mourrain. Madame Agez demande qui se porte candidat. Seul Frédéric Tanter se présente. Madame Agez demande si une autre personne souhaite se présenter mais il n'y a aucun autre candidat. Le vote s'effectue par ordre de la liste. Madame Agez remercie les membres du conseil et les assesseures procèdent au dépouillement, il y a 5 bulletins blancs et 14 bulletins en faveur de Frédéric Tanter. Madame Agez annonce : « Frédéric TANTER est déclaré élu maire de Pont-Croix et est immédiatement installé en qualité de MAIRE de la commune. Ma fonction de présidente de séance éphémère se termine. » Monsieur Tanter prend la parole, il remercie Madame Agez, les assesseures ainsi que Benoît Lauriou pour son mot d'ouverture.

### ÉLECTION DES ADJOINTS

Le conseil municipal d'installation procède ensuite à l'élection des adjoints. Monsieur le Maire indique : « Nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints. Selon la formule arrondie du Code général des collectivités territoriales, on reste dans l'enveloppe de 30% de l'effectif légal du conseil municipal qui a un effectif total de 19. Cela donne donc un maximum de 5 adjoints. Je propose au conseil de délibérer pour désigner le nombre des adjoints qui seront élus à compter de ce jour d'installation. Je propose donc d'installer cinq adjoints au maire. »

- Proposition adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire demande aux membres de l'opposition s'ils souhaitent présenter une liste. Ils répondent négativement.

Présentation de la liste des cinq adjoints : Jeanine Guillou, Philippe Bourdon, Marie Agez, Jean Corbel et Hélène Flochlay.

De nouveaux assesseurs sont nommés : Charlotte Quillivic et Hélène Croq Vourch. Le vote s'effectue dans l'ordre de la liste. Le dépouillement présente 5 votes blanc et 14 voix pour la liste présentée. Les adjoints sont donc élus.

#### **CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL ET APPROBATION DU DERNIER PV**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local puis à l'approbation du dernier PV du conseil municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 11h.

Monsieur Benoît Lauriou, Maire sortant, remet l'écharpe de Maire à Monsieur Frédéric Tanter nouvellement élu à cette fonction.

Fait et affiché à Pont-Croix le 2 avril 2026

Le Maire  
Frédéric Tanter

